Image not found or type unknown

Audience pour requête exclusion casier B2

Par **AlexNour**, le **14/09/2013** à **20:50**

Bonjour,

je passe en audience le 7 octobre pour l'effacement de mon B2 et j'aurai voulu savoir si quelqu'un connait le délai de l'effacement du B2 après l'audience? Es-ce que le B2 est effacé le jour même de l'audience? Car j'ai un travail qui m'attend et je peux pas signer mon contrat tant que mon B2 n'est pas vierge. Et si ça met trop de temps j'ai peur que mon futur employeur perde patience et que ce travail me passe sous le nez!

Cordialement

Par **AlexNour**, le **16/09/2013** à **20:04**

Donc si j'ai bien compris, le bulletin n°2 sera effacé le jour de l'audience si le juge rend sa décision le jour de l'audience sinon il faudra attendre que le juge rende sa décision lors d'une autre audience?

Par **AlexNour**, le **17/09/2013** à **20:02**

ok je suivrai votre conseil. Mon futur employeur m'a fait une lettre comme preuve d'une promesse d'embauche. je la remettrai au juge. Merci pour votre réponse.

Cordialement

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés